

Livret d'accueil



Le mot du Président

Madame, Monsieur,

Vous êtes hospitalisé(e) à l'hôpital La Musse, l'un des deux hôpitaux de la Fondation La Renaissance Sanitaire reconnue d'utilité publique.

Celle-ci a été fondée en 1928 par Almere Breteau, médecin et sénateur de la Sarthe qui a perdu deux enfants atteints de tuberculose et se bat pour la création de sanatoriums dont l'insuffisance fait alors cruellement défaut.

Depuis plus de quatre vingts ans, La Renaissance Sanitaire participe à l'action sanitaire et médico-sociale en Picardie, Normandie et Ile-de-France grâce à ses établissements de renom reconvertis aujourd'hui en soins de suite et de réadaptation : l'hôpital Villiers Saint Denis, son accueil de jour et son centre d'appareillage situés dans l'Aisne ainsi que l'hôpital La Musse et son service d'accompagnement médico social pour adultes handicapés (Samsah).

Les établissements de la Fondation, privés à but non lucratif et d'intérêt collectif (ESPIC), participent au service public hospitalier.

La préoccupation première de la Fondation et de ses établissements est de veiller à anticiper l'évolution permanente des services et techniques, afin de vous offrir des soins et des équipements de qualité servis par des professionnels soucieux d'assurer, dans la plus grande humanité, votre prise en charge.

Qualité des soins, réponse aux impératifs de continuum de la prise en charge en décroissant les activités sanitaires et médico-sociales, volonté de donner les mêmes chances face à la maladie et solidarité demeurent les fondements de notre action.

Fiers de cet engagement au service de toutes les grandes causes de santé publique, le Conseil d'Administration et les équipes poursuivent l'œuvre entamée par les fondateurs et sont déterminés à relever les défis des décennies à venir et vous apporter les meilleurs soins.

*Patrick VILLESSOT
Président de La Renaissance Sanitaire*

Le mot de bienvenue du Directeur

Madame, Monsieur,

Vous allez ou vous êtes hospitalisé(e) à l'hôpital La Musse.

La Musse met à votre disposition la compétence, la disponibilité et le dévouement de ses 550 professionnels.

Nous souhaitons tout mettre en œuvre pour répondre à vos besoins lors de votre accueil, pendant votre séjour, et jusqu'à votre sortie.

Nous y travaillons au quotidien 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 avec un souci constant d'amélioration de la qualité de la prise en charge.

Je vous remercie de la confiance que vous nous témoignez et vous souhaite un prompt rétablissement.

Le Directeur

Catherine PALLADITCHEFF

Sommaire

 • **Votre entrée** p 2-3

Le personnel - Les soins - Les visites - L'environnement hôtelier

 • **Votre confort, nos prestations** p 4 à 7

Les repas - Accueil des familles - Votre courrier - Le Culte - Personne parlant une langue étrangère - Informations administratives et médicales - Consignes incendie, accident - Vos objets de valeur - Votre bien-être - Vos loisirs - Votre linge

 • **Votre sortie** p 8

Les permissions de sortie - Transport - La sortie - Le matériel médical

Le personnel

A votre entrée, le personnel soignant se présentera pour vous permettre de l'identifier et vous accompagnera tout au long de votre séjour, n'hésitez pas à le solliciter. Le badge sur la blouse vous indiquera sa qualification.

Les soins

CHARTRE DE BIENTRAITANCE

Les professionnels de l'hôpital La Musse s'engagent à :

- **Avoir** une attitude bienveillante auprès du patient tout au long de son séjour et à établir un climat de confiance.
- **Agir** contre la douleur aiguë, chronique, physique ou morale.
- **Proposer** aux patients une prise en charge personnalisée et délivrer une information claire et adaptée.
- **Assurer** la sécurité et le confort.
- **Préserver** la dignité, l'intégrité et l'intimité des patients.
- **Respecter** la culture, les croyances, la confidentialité, les droits et les libertés reconnus aux patients.
- **Accorder** une attention particulière à l'entourage et aux proches.
- **Signaler** tout acte, attitude, propos, négligence portant atteinte à la personne.
- **Offrir** à tous la même qualité de soins.
- **S'inscrire** dans une démarche d'amélioration continue des pratiques professionnelles.
- **Faciliter** l'expression des avis et des suggestions.
- **Procéder** de façon régulière à l'évaluation de la satisfaction des personnes prises en charge.



La bientraitance dans notre établissement se traduit par une culture du respect de la personne, de son histoire, de sa dignité et de sa singularité.



Pour votre sécurité, un bracelet d'identification vous sera proposé à votre arrivée. Il vous est demandé de rester dans votre chambre pour bénéficier de vos soins, aux heures indiquées par les professionnels et de **respecter les horaires de vos rendez-vous**.

Si vous avez déjà un traitement médical en cours, nous vous demandons d'informer le médecin ou l'infirmière et de leur remettre vos médicaments le cas échéant : aucun médicament ne doit être pris sans l'autorisation du médecin. Comme dans tous les établissements de santé, l'hôpital a pour mission de participer à la formation des étudiants. Ceux-ci sont amenés à vous prodiguer des soins.

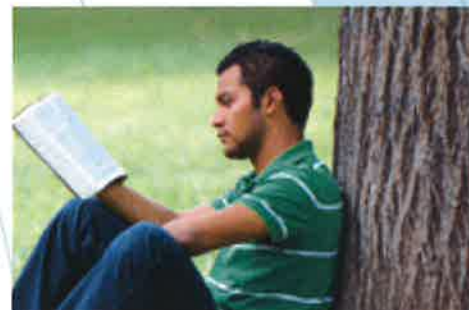
Si vous ne souhaitez pas être pris en charge par un stagiaire, vous devez en faire part au médecin ou au cadre de santé de votre unité.

Les visites

Les horaires de visite sont de 11h00 à 20h00.

Cependant, les soins sont prioritaires et peuvent vous rendre indisponible. Pour votre repos et votre bien être, nous vous demandons de respecter les consignes suivantes et de les signaler à votre entourage :

- **Les visites ne sont pas autorisées au-delà de 20h00** sauf sur dérogation donnée par le médecin ou le cadre de santé.
- **Au-delà de 20h00, les visiteurs doivent s'identifier** à la barrière à l'entrée de l'établissement
- **Les enfants de moins de 12 ans** ne sont pas autorisés à pénétrer dans les unités de soins, sauf dérogations.
- **Vous avez le droit de refuser la visite de personnes** que vous ne désirez pas recevoir, signalez-le dès votre entrée.



L'environnement hôtelier

L'hôpital met à votre disposition des chambres à 1 ou 2 lits.

Pour préserver le repos des autres patients, il convient d'utiliser avec discrétion les appareils de radio, télévision et téléphone portable et d'éviter les conversations trop bruyantes.

De même, lors de votre rééducation, du matériel nécessaire à votre réadaptation vous sera prêté.

Ce dernier étant coûteux, nous vous demandons d'être particulièrement vigilant. Toute dégradation pourrait vous être facturée.



Les repas

- Le petit-déjeuner est servi en chambre à partir de 8 h 00.
- Les repas en chambre : à partir de 12 h 00 et à partir de 18 h 30.
- Les repas en salle à manger pour les patients hospitalisés au Pavillon 1 : à 12 h 00 et à 19 h 00.

Afin de vous associer à la démarche d'amélioration de la qualité de la prise en charge nutritionnelle, nous vous encourageons à :

- Nous indiquer, dès votre admission, vos goûts ou aversions alimentaires,
- Ne pas conserver de denrées périssables afin d'éviter une intoxication alimentaire ; les personnes qui vous rendent visite sont invitées à respecter ces recommandations,
- Nous signaler rapidement un changement de comportement alimentaire (baisse d'appétit, nausées...) ou un changement de goût, afin d'adapter au mieux vos plateaux et, si besoin, demander au médecin de votre service l'intervention d'une diététicienne.

**L'INTRODUCTION DE BOISSONS ALCOOLISÉES,
ET DE NOURRITURE PERSONNELLE À STOCKER AU FRAIS EST INTERDITE**

Accueil des familles

Des chambres visiteurs à titre payant sont mises à la disposition des familles pour une durée limitée. Elles sont localisées au **pavillon 3** (en dehors des services d'hospitalisation). Afin de satisfaire le maximum de demandes, il est préférable de réserver à l'avance, à l'accueil de votre pavillon. Nous vous recommandons de bien vouloir respecter la propreté des lieux (des containers à déchets sont à la disposition de tous). Sachez également que des aires de pique-nique sont installées dans le parc où des allées aménagées vous sont proposées afin de vous y promener.

Votre courrier

Votre adresse à LA MUSSE, indiquez-la à vos correspondants, comme suit.

Ex : M..... Pavillon..... Unité.....

HÔPITAL LA MUSSE
BP 119

27180 SAINT SEBASTIEN DE MORSENT

Le Culte

Les ministres des cultes des différentes confessions peuvent vous rendre visite. Exprimez votre désir à l'équipe soignante ou directement à l'aumônerie (poste 3639). Des offices sont célébrés dans la chapelle de l'établissement deux samedis par mois à 16 H 00 (transport organisé).



Personne parlant une langue étrangère

Afin de comprendre et transmettre les informations sur son état de santé, le patient ne comprenant pas le français peut demander l'intervention de l'un de nos nombreux professionnels parlant des langues étrangères.

Informations administratives et médicales

- Votre passage à l'hôpital La Musse donne lieu à la constitution d'un dossier patient, autorisé par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Il contient des informations administratives et des renseignements médicaux.
- Toute réclamation donne lieu, sauf opposition justifiée de votre part, à un traitement informatique autorisé par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Ce traitement a pour seul but l'amélioration de la qualité des conditions d'hospitalisation.



Le Dossier Médical Personnel

est un dossier médical, informatisé et sécurisé qui accompagne le patient tout au long de sa vie. Il est accessible sur internet. Il est conçu comme un système informatique permettant au patient et aux professionnels de santé autorisés, de partager, sous forme électronique, partout et à tout moment, **les informations de santé utiles** à la coordination des soins du patient. Le DMP peut

ainsi centraliser – pour mieux les partager ensuite - des informations telles que les antécédents et les allergies, les prescriptions médicamenteuses, les comptes rendus d'hospitalisation et de consultations ou encore les résultats d'examens complémentaires. Le DMP est un service public et gratuit.

La loi du 13 août 2004 prévoit que chaque assuré puisse en disposer.

Le patient a la possibilité de demander l'ouverture de son DMP, de l'alimenter ou de le fermer. Il peut également supprimer tout ou partie des documents qu'il contient ou en masquer certains (NB : le masquage ne concerne pas son médecin traitant). **Il est strictement réservé au patient et aux professionnels de santé autorisés par ce dernier.**

Pour plus d'informations

www.dmp.gouv.fr

ou : **www.dmp-haute-normandie.fr**

Vous souhaitez créer votre DMP lors de votre hospitalisation à La Musse, c'est très simple, il suffit de contacter l'accueil de votre pavillon.



Sécurité

Consignes incendie

L'Hôpital dispose d'un système de détection incendie et d'une équipe de première intervention. A chaque étage, les consignes de sécurité et un plan d'évacuation sont affichés. Nous vous demandons de les suivre à la lettre. Le personnel des services a suivi une formation incendie ; il vous indiquera les consignes si cela s'avérait nécessaire.

En cas de problème, appelez le n° 3618

Accident

Si vous constatez un incident de quelque nature que ce soit, signalez-le immédiatement auprès du personnel soignant.

De même, pour assurer votre sécurité, l'établissement est équipé d'un système de vidéo surveillance et les pavillons d'hospitalisation sont fermés la nuit.

Vos objets de valeur

Il est vivement déconseillé de conserver avec vous : vos bijoux, chéquier, carte bancaire, somme d'argent ou objets de valeur (ordinateurs portables, ...).

L'hôpital n'est pas responsable des pertes ou des vols éventuels survenus au cours du séjour (décret 93 -550 du 27 mars 1993), à l'exception des objets confiés à l'accueil du pavillon. Les objets de valeur peuvent être mis en sûreté dans un coffre en s'adressant à l'accueil de votre pavillon (les dépôts qui y sont effectués peuvent être retirés aux heures d'ouverture du bureau d'accueil).

Un reçu vous sera remis lors du dépôt.

Votre bien être

> Le salon de Coiffure

Vous devez formuler votre demande de rendez-vous auprès de l'équipe soignante qui la transmettra à la coiffeuse. **N'oubliez pas de vous munir du règlement**, le jour de votre rendez-vous. Les tarifs sont affichés à l'entrée des services. Aucun prestataire extérieur n'est habilité à intervenir dans nos locaux.

> Pédicure

Les rendez-vous de soins de pédicurie sont à demander à l'équipe soignante et sont à votre charge, sauf si le médecin, en fonction de votre pathologie vous les prescrit.



Vos loisirs

> Centre d'Animation

Il se trouve au rez-de-chaussée du Pavillon 2, il est accessible aux hospitalisés et aux visiteurs à mobilité réduite. Il offre la possibilité d'achat d'objets de première nécessité, journaux, épicerie, cadeaux, etc... Il est ouvert du lundi au samedi de 9 h 30 à 18 h 00. Une cafétéria propose tous les jours aux visiteurs un service de restauration rapide, le soir un repas froid peut être commandé.

> Kiosque au Pavillon 1

Annexe du centre d'animation, il est ouvert du lundi au vendredi de 11h00 à 12h00.

> Bibliothèque - jeux

Des livres sont à votre disposition et un service en chambre est assuré une fois par semaine. Des activités (minigolf, billard, jeux de société, etc...) sont proposées.

Renseignez-vous au centre d'animation (poste 3657).

> Parc

Un parc paysager vous permettra de vous promener ou vous reposer.

Un parcours de marche fléché avec différents niveaux de difficultés vous est proposé. Soyez prudents avant de vous engager et n'oubliez pas d'avertir l'équipe soignante de votre départ.

Un jardin thérapeutique, du côté sud du pavillon 3, vous permet de vous déplacer dans un espace extérieur, adapté, sécurisé, convivial et parsemé de bancs. Il permet de passer un moment en dehors de la chambre ou tout simplement se retrouver sous la tonnelle avec la famille et les enfants qui jouent à proximité, dans un lieu fleuri et arboré. L'établissement a également développé un partenariat avec la Ligue Protectrice des Oiseaux qui a disséminé, sur plusieurs chemins du parc, des petites affichettes présentant les différentes races d'oiseaux présents dans le parc que vous pourriez rencontrer au gré d'une promenade.

Votre linge

> **Vous vous munirez de vos effets personnels.** Le linge personnel des hospitalisés n'est pas entretenu par l'hôpital, toutefois, un service extérieur payant est assuré. Renseignez-vous auprès de l'équipe soignante.

> **Pour les séances de rééducation munissez-vous :**

- d'un survêtement - d'une paire de chaussures confortables (baskets, ...)

Si des séances de balnéothérapie vous sont prescrites, munissez-vous :

- d'un maillot de bain, d'un bonnet et d'une serviette.



Les permissions de sortie

Les permissions ne peuvent pas excéder une nuit d'absence et à titre exceptionnel 48h. Elles doivent faire l'objet d'une autorisation médicale et administrative.

Nous vous demandons de bien vouloir respecter les horaires de départ et de retour.

Si l'hospitalisé(e) est mineur(e), la personne responsable doit être présente, munie d'une pièce d'identité.

Transport

• Pour les permissions de week-end

Les transports lors des permissions sont assurés par votre entourage.

• Pour la sortie

Nous vous demandons de regagner votre domicile par vos propres moyens. En cas de transfert vers un autre établissement hospitalier, nous organiserons votre transport.

La sortie

Le jour de votre sortie, il vous sera remis :

- > **Des bulletins de situation, un arrêt de travail** (le cas échéant).
- > **Le compte-rendu de votre hospitalisation, une ordonnance** (le cas échéant).
- > Pour **acquitter le montant des frais d'hospitalisation restant à votre charge** (forfait journalier, chambre particulière...), adressez vous à l'accueil de votre pavillon. Si l'hospitalisé(e) est mineur(e), la personne responsable doit être présente, munie du livret de famille.

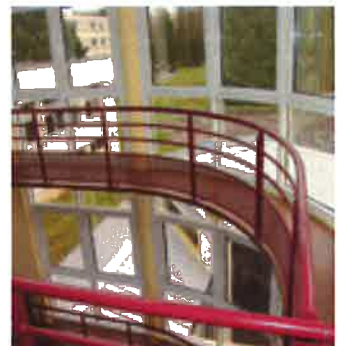
Pour faciliter l'acheminement de votre courrier à votre sortie, veuillez préciser à l'accueil de votre pavillon votre nouvelle adresse, si celle-ci est différente de celle communiquée à votre arrivée.

Dans un souci constant d'amélioration de la qualité, votre opinion sur les conditions de votre séjour nous est indispensable. Aussi, nous vous remercions de compléter le questionnaire de sortie.

Le matériel médical

Pour votre sortie et pour la fourniture de petit matériel médical (fauteuils roulants, cannes anglaises, aides techniques, etc...), nous vous informons que vous avez le libre choix du fournisseur.

L'établissement vous communiquera une liste mais ne saurait en recommander aucun en particulier. Aussi, il vous est-il suggéré de demander des devis pour obtenir une réelle mise en concurrence.



L'EQUIPE OPERATIONNELLE D'HYGIENE

LA PREVENTION DES INFECTIONS ASSOCIEES AUX SOINS

Les établissements hospitaliers abritent de nombreuses sources de germes (bactéries, virus...). Etre hospitalisé expose au risque de contracter une infection nosocomiale (du grec 'nosos' : malade, « komein » : soigner)

La principale source de contamination est le patient lui-même, le personnel joue un rôle de vecteur de transmission, le matériel, l'environnement peuvent également être source de contamination.

Afin de réduire au mieux le risque d'infection nosocomiale, l'établissement dispose d'une Equipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH) qui a pour mission de mettre en œuvre le plan gouvernemental de lutte contre les infections associées aux soins, de veiller à son application, de garantir la qualité et la sécurité des soins vis-à-vis du risque nosocomial.

D'autre part comme tout établissement de santé, l'EOH de l'Hôpital la Musse transmet annuellement le bilan de son activité à l'Agence Régionale de Santé. A partir de ces données, le Ministère de la Santé attribue une note appelée **Score Agrégé**. Vous trouverez cette note au niveau de chacun de nos accueils et sur le site <http://www.icalin.sante.gouv.fr>

LE CIRCUIT DE L'INFECTION



L'hygiène des mains, moteur de la prévention



Se laver les mains ou les frictionner avec un produit hydroalcoolique permet d'éliminer une grande partie des bactéries présentes sur la peau, dont certaines peuvent être à l'origine d'infections dites nosocomiales puisque acquises au cours de l'hospitalisation.

Vous êtes hospitalisé, lavez-vous les mains fréquemment. Vous disposez également de produit hydroalcoolique à l'entrée de votre chambre et au niveau des plateaux de rééducation, n'hésitez pas à les utiliser. Conseillez aux personnes qui vous rendent visite de les utiliser en entrant et en sortant de votre chambre.

Pour votre toilette quotidienne, munissez-vous de vos affaires de toilette et de suffisamment de vêtements.



Adressez-vous à l'équipe soignante en présence des logos suivants. Ils indiquent que des recommandations spécifiques d'hygiène sont à respecter.



Avant de prendre une douche, laissez l'eau couler quelques minutes en maintenant la pomme de douche près du sol, afin d'éliminer les bactéries, qui se sont développées naturellement dans l'eau stagnante de la robinetterie depuis la dernière utilisation



Les plantes et fleurs coupées peuvent être en cause dans certaines infections, elles ne sont donc pas conseillées



Vous devez recevoir la visite d'une personne grippée, enrhumée, proposez lui de reporter sa venue ou de s'adresser à l'équipe soignante afin de mettre un masque.



Nous avons soin de protéger vos enfants. Ils ne sont donc pas autorisés en chambre avant l'âge de 12 ans.



Les animaux de compagnie ne peuvent être tolérés dans les pavillons



N'apportez pas d'aliments. Devant être conservés au réfrigérateur au risque d'une infection digestive grave.



**l'équipe soignante,
est disponible
pour vous conseiller**

Hôpital la Musse,
Equipe Opérationnelle d'Hygiène
Février 2012

Pour en savoir plus

<http://www.cclinparisnord.org/Usagers/accueil/Acc>

LES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET MEDICALES

Votre passage à l'hôpital La Musse donne lieu à la constitution d'un dossier informatisé, autorisé par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

LES DROITS DES PATIENTS

Les droits sont précisés pour l'essentiel par la **loi du 4 mars 2002** relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé complétée par la **loi du 22 avril 2005 dite loi Léonetti**.

Les principaux points abordés sont :

- Le droit à l'information sur l'état de santé

Information sur les traitements prescrits, leurs utilités, leurs conséquences permettant de faire des choix relatifs à votre prise en charge.
Accès direct au dossier médical selon les modalités définies.

- Le consentement libre et éclairé et le droit au refus de soins

« Toute personne prend les décisions concernant sa santé. Aucun acte ni traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne. Ce consentement peut être retiré à tout moment »

- La prise en charge de la douleur

La prise en charge de la douleur est assurée : un contrat d'engagement est remis au patient à son arrivée dans l'établissement.

- La désignation de la personne de confiance

« Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance qui peut être un parent, un proche, ou un médecin traitant, et qui sera consultée au cas où elle-même serait hors d'état d'exprimer sa volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin.

Si le malade le souhaite, la personne de confiance l'accompagne dans ses démarches et assiste aux entretiens médicaux afin de l'aider dans ses décisions. »

La désignation de la personne de confiance est facultative.

Elle est valable pour toute la durée de l'hospitalisation et est révocable à tout moment.

- Les directives anticipées

« Toute personne majeure peut rédiger des directives anticipées pour le cas où elle serait un jour hors d'état d'exprimer sa volonté. Ces directives anticipées indiquent les souhaits de la personne relatifs à sa fin de vie concernant les conditions de la limitation ou l'arrêt de traitement. Elles sont révocables à tout moment. A condition qu'elles aient été établies moins de trois ans avant l'état d'inconscience de la personne, le médecin en tient compte pour toute décision d'investigation, d'intervention ou de traitement la concernant ».

- La procédure d'Arrêt et de limitation d'un Traitement Actif (LATA)

La loi Léonetti rend possible la limitation ou l'arrêt de traitement jugé inutile ou disproportionné dans le cadre d'une procédure collégiale.

Si vous souhaitez davantage d'informations sur la loi Léonetti, vous pouvez consulter le livret joint «Due dit la loi Léonetti»

LE DON D'ORGANES

Il est important de faire part de votre position à vos proches. Vous pouvez vous procurer gratuitement le guide de l'Agence de Bio médecine à l'accueil de votre pavillon

LA COMMISSION DE RELATION AVEC LES USAGERS (CRU)

Instituée par l'article L.1112-3 du Code de la Santé Publique, cette commission « a pour mission de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil et de la prise en charge des personnes malades et de leurs proches.

Une commission de conciliation est constituée dans l'établissement. Elle est chargée « d'assister et d'orienter toute personne qui s'estime victime d'un préjudice du fait de l'activité de l'établissement et de l'informer sur les voies de conciliation et de recours gracieux ou juridictionnels dont elle dispose ».

Coordonnées de la **CRU** :

Téléphone : 02.32.29.31.01 ou poste 3101 (en interne)

Mail : cru@hls-lamusse.net

SANTÉ ET TABAC à La Musse

Vous vous trouvez actuellement hospitalisé(e) à La Musse. Votre médecin vous explique que votre maladie est liée à votre tabagisme. Et si c'était le bon moment pour arrêter de fumer ? Vous hésitez. Pas facile d'y arriver tout seul, c'est que le tabagisme induit une dépendance solide !

La Musse s'inscrit dans la démarche Hôpital sans tabac

Pendant toute votre hospitalisation, La Musse s'engage à vous proposer de l'aide, vous informer sur la nocivité du tabac dans votre cas personnel et vous accompagner dans votre démarche de sevrage. Sous quelle forme ?

Les soignants qui vous entourent ont été formés à cet accompagnement. Ils sont à votre écoute et ne seront jamais dans le jugement. Ils peuvent vous en apprendre beaucoup sur les différentes façons de s'y prendre pour arrêter.

Dès votre arrivée à La Musse, ils vont vous proposer de lire une **INFO-TABAC** conçue tout spécialement pour vous.

Puis, ils vont vous signaler l'existence de la **consultation d'aide au sevrage** qui vous est ouverte et qui est gratuite. Discutez-en avec eux en toute confiance, ils sont là pour vous aider. Ils ne vous critiqueront que si vous ne respectez pas l'interdiction de fumer dans les locaux.

Ils peuvent facilement vous procurer un rendez-vous à cette consultation ainsi qu'un petit questionnaire, avant de vous y rendre. Un brancardier vous y accompagnera si nécessaire.

La consultation d'aide au sevrage ?

Une **infirmière compétente en tabacologie** est à votre disposition pour **clarifier** avec vous votre motivation, **revenir** sur les difficultés que vous avez rencontrées lors de vos précédentes tentatives et les **expliquer**.

Elle est également là pour vous aider à **distinguer** les trois facettes de votre dépendance, ce qui est la clé du succès, et ensuite pour vous **aider à choisir** ce qui, dans votre cas, peut marcher le mieux pour vous aider à décrocher.

Une triple dépendance ?

Comprendre comment le tabac vous tient, vous, c'est faire un grand pas vers une stratégie de sevrage efficace. La consultation peut vous y aider, mais le résultat sera toujours le fruit de votre **motivation** et de votre **travail**.

De nombreux fumeurs sont **dépendants de la nicotine** qui, inhalée, les calme instantanément en cas de manque. Les médicaments à base de nicotine non inhalée peuvent pallier ce manque, à condition de bien les utiliser, à la bonne dose et suffisamment longtemps.

Ces médicaments, en vente libre, peuvent vous être fournis initialement jusqu'à ce que vous vous en procuriez.

De nombreux fumeurs ont développé une **dépendance gestuelle** réflexe. On peut vous apprendre à travailler sur vos réflexes.

De nombreux fumeurs sont **psychologiquement dépendants** du plaisir ou de la détente que procure la cigarette.

Quel plaisir nouveau glisser à la place de la cigarette ? On peut vous aider à y réfléchir.

Le saviez vous ?

Une plaie cicatrise beaucoup plus vite chez un non fumeur !

La nicotine entretient le mal au dos quand il est chronique !

Une anesthésie se passe beaucoup mieux quand on ne fume plus depuis quinze jours !

Arrêter de fumer après un infarctus, c'est vivre mieux et beaucoup plus longtemps. Mais c'est dès l'accident qu'il faut se faire aider !



Lutter contre la douleur

Contrat d'engagement

Dans cet établissement, nous nous engageons à prendre en charge votre douleur. Le personnel de l'hôpital La Musse portera une attention particulière à votre douleur, parce que :

Avoir moins mal...

Ne plus avoir mal...

C'est possible

Vous avez peur d'avoir mal...

Prévenir, Traiter ou Soulager votre douleur... C'est possible

Prévenir...

- ✓ La douleur peut être physique mais aussi, et le plus souvent, à composantes multi-dimensionnelles.
- ✓ Les douleurs peuvent être provoquées par certains soins ou examens... elles peuvent être liées à un geste quotidien comme une toilette ou un simple déplacement...

Ne la laissez pas s'installer

Traiter ou soulager...

- ✓ Les douleurs peuvent être aiguës comme les coliques néphrétiques, celles de fractures... les douleurs après une intervention chirurgicale... Les douleurs peuvent être chroniques comme le mal de dos, la migraine et également, les douleurs du cancer qui nécessitent une prise en charge spécifique.

Vous avez mal... Votre douleur, parlons-en

- ✓ Tout le monde ne réagit pas de la même manière devant la douleur. Il est possible d'en mesurer l'intensité.
- ✓ Vous seul pouvez la décrire ; pour nous aider à mieux évaluer votre douleur, vous pouvez nous indiquer "combien" vous avez mal en la cotant.

Il existe différents outils d'évaluation de la douleur dont certains seront plus adaptés à votre situation.

CLUD



Nous allons vous aider à ne plus avoir mal ou à avoir moins mal



- ✓ **en répondant** à vos questions,
- ✓ **en vous expliquant** les soins que nous allons vous faire et leur déroulement,
- ✓ **en utilisant le, les moyens** les mieux adaptés.

Les antalgiques sont des médicaments qui soulagent la douleur. Il en existe de différentes puissances ; la morphine est l'un des plus puissants. Le traitement le mieux adapté à la nature et à l'intensité de votre douleur vous sera proposé.

D'autres méthodes non médicamenteuses existent et peuvent vous être proposées comme, par exemple, la relaxation, les massages, le soutien psychologique, l'hypnose, la physiothérapie, la mésothérapie...

**Votre participation est essentielle.
Nous sommes là pour vous écouter,
vous soutenir, vous aider.**

Article L.1110-5 du code de la santé publique :
«... toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur... Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée...»

**Ouvert de 10h00 à 18h00 du Lundi au Samedi
De 11h30 à 17h00 le Dimanche
Fermé les jours fériés.
Au Pavillon 2 - poste 3657**

Il offre la possibilité d'achat de journaux, de confiserie, d'objets de première nécessité, de cadeaux, etc....

Il propose de 12h00 à 13h45 un service de restauration rapide à consommer sur place ou à emporter.

Vous pourrez également y :

- Ouvrir la ligne téléphonique de votre chambre :
Pour recevoir uniquement les appels : 5 euros
(5€ de mis en service pour le séjour)
Pour appeler et recevoir les appels : 16€
(5€ de mise en service et 11€ d'avance sur les communications)
- Louer la télévision de votre chambre (20 Chaînes de la TNT) :
Caution de 10 € pour la télécommande.
A la journée : 2,50 € (ex : 15 jours = 37,50 euros)

Forfait mensuel :

Premier mois : 60 euros, 2ème mois : 55 euros,
3ème mois : 50 euros, 4ème mois : 45 euros,
5ème mois : 40 euros, 6ème mois et suivant : 35 euros.





WIFI

La demande d'accès à Internet est à adresser à l'accueil du pavillon d'hospitalisation ; l'accès se fait par WIFI. Vous devez pour cela disposer d'un appareil compatible (non fourni par l'Hôpital).

Le droit d'accès est de 20 euros quels que soient la durée du séjour et le nombre d'heures de connexion.

NB : L'Hôpital ne dispense pas l'assistance technique. Une charte de bon usage est à signer et à remettre à l'accueil lors de la remise du code confidentiel vous permettant d'accéder au réseau WIFI

Incivilités - courtoisie



HALTE AUX INCIVILITÉS ! SOYONS COURTOIS
HALTE AUX INCIVILITÉS ! SOYONS COURTOIS

RESPECTONS-NOUS

ENSEMBLE
POUR UNE
MEILLEURE
PRISE EN CHARGE

RESPECTONS-NOUS

PAS
D'AGRESSIVITÉ NOUS
SOMMES À VOTRE
ÉCOUTE

RESPECTEZ LES HORAIRES

DES VISITES MÉDICALES
DES SOINS
DES SÉANCES DE
RÉÉDUCATION
DES RENDEZ-VOUS
DES HEURES DE
VISITES
DES REPAS

RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

PRENEZ SOIN DU MATÉRIEL
N'AMENEZ PAS D'ALCOOL
NE FUMEZ PAS DANS LES LOCAUX

Toute agression
physique ou verbale
contre le personnel hospitalier
est passible de poursuites judiciaires
(art. 433-3 et 222-4 du code pénal)

LA MUSSE... établissement Certifié

Notre établissement a passé avec succès sa certification*. La certification est une procédure d'évaluation externe qui permet une appréciation indépendante sur la qualité et la sécurité de vos soins.

La certification de notre établissement est donc un gage de qualité, et de satisfaction de nos patients, des familles et de leur entourage.

LA MUSSE, est un établissement privé mais à but non lucratif avec pour valeur une mission de service public et pour engagement la satisfaction des usagers. Elle a donc à cœur l'évaluation de votre satisfaction, c'est pourquoi au cours de votre séjour vous serez susceptible d'être interrogé(e) sur votre ressenti quant à votre prise en charge.

Des moyens sont mis à votre disposition pour vous exprimer (questionnaire de sortie, enquête de satisfaction) mais aussi notre personnel (médecin, soignant) peut également faire remonter à la cellule qualité tous les dysfonctionnements que vous pourriez constater.

N'hésitez pas à vous exprimer.

* en novembre 2012

QUESTIONNAIRE DE SORTIE

dans un souci constant d'amélioration de la Qualité votre opinion est nécessaire
Merci de remplir ce questionnaire de sortie

Pavillon :

Unité :

Date:

1. L'Accueil

. Etes-vous satisfait de la façon dont vous avez été accueilli

. A l'accueil du pavillon ☐ Oui ☐ Non

. A l'accueil de l'unité de soins. ☐ Oui ☐ Non

2. Les soins

. Etes-vous satisfait des soins dispensés ?

- de jour : ☐ Oui ☐ Non

- de nuit : ☐ Oui ☐ Non

3. La douleur

. Avez-vous souffert durant votre hospitalisation ?

☐ Pas du tout ☐ Beaucoup

☐ Un peu ☐ Enormément

Pensez-vous que l'on ait fait tout ce qui était possible pour calmer votre douleur ?

☐ Tout ☐ Un peu

☐ Presque tout ☐ Pas du tout

4. Votre chambre

.Avez -vous été satisfait(e) :

- du confort de votre chambre ☐ Oui ☐ Non

- de la propreté de votre chambre ☐ Oui ☐ Non

5. Vos repas

. la qualité de la nourriture était :

☐ excellente ☐ passable

☐ bonne ☐ mauvaise

Questionnaire de sortie



6. Le personnel

. Indiquez ici votre appréciations sur l'attitude du personnel à votre égard

☐ Très satisfait ☐ Satisfait(e) ☐ Mécontent(e) ☐ Très Mécontent(e)

7. Appréciation globale de votre séjour

. Au moment de quitter l'hôpital, vous êtes dans l'ensemble :

☐ Très satisfait ☐ Satisfait(e) ☐ Mécontent(e) ☐ Très Mécontent(e)

Remarques et suggestions :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

***Ce questionnaire est à déposer à l'accueil de votre pavillon.
Il sera transmis au directeur de l'hôpital La Musse***

Pavillon 1

Pôle Médecine Physique et Réadaptation



Dr Liviot Chef de Pôle
(Tel. secrétariat : 02 32 29 31 17).
Mme N. Poulain Cadre Supérieur de Santé
(Tel. 02 32 29 31 10)

Présentation :

Le pôle de Médecine Physique et Rééducation comprend 140 lits d'hospitalisation complète et 20 lits d'hospitalisation à temps partiel, répartis dans 8 unités de soins.

- Un service de consultations externes, spécialisées en Rééducation, est installé au rez de chaussée du pavillon.
- un service d'hospitalisation à temps partiel installé au rez de chaussée bas du pavillon (entrée spécifique).
- Un atelier d'appareillage (prothèse, orthèse) est intégré au pôle de MPR, et assure également des consultations externes d'appareillages (entrée spécifique).
- Un laboratoire d'explorations fonctionnelles complète la prise en charge : EMG, bilan urodynamique, sam3d.
- Un appartement et un studio «Renaissance» permettent une mise en situation pour organiser votre retour à domicile.
- Le pavillon héberge le SAMSAH, entité médico-sociale de prise en charge des patients cérébro-lésés après retour au domicile, ainsi que le réseau Normandos.

Prises en charge des patients

En tant que patient, vous bénéficiez d'une prise d'une charge personnalisée, dont vous êtes le principal acteur. Cette prise en charge vous sera proposée et expliquée dès votre arrivée par le personnel médical et soignant.

C'est une forme de contrat moral entre vous et les rééducateurs : de votre côté, l'engagement à participer aux soins et aux activités proposées, du nôtre, celui de mettre tout en oeuvre pour parvenir à améliorer votre état de santé.

Encadrement :

N. POULAIN, Cadre Supérieur de Santé
Mme COLETTE Unités 6 et 7, Cadre de Santé



Mme COUVRET Unités 2 et 4
Cadre de Santé



Mme LEBAILLY Unités 1, 3 et 5,
Cadre de Santé



Mme ADELE,
Cadre Supérieur Kinésithérapeute



M. PRUDENT,
Cadre Supérieur Ergothérapeute

Les médecins :

Médecin Chef de pôle Victor Liviot



Unités 6 et 7 et consultations externes
Médecin rééducateur Chef de Pôle ;
Dr Liviot (Tel secrétariat 02 32 29 31 17)

Unité 1 et 3 et SAMSAH
Médecin rééducateur Chef de Service ;
Dr Boubkry (Tel secrétariat 02 32 29 31 19)



Unité 4, Médecin rééducateur Chef de Service ;
Dr Lanoy (Tel secrétariat 02 32 29 31 18)



Unité 5, Médecin rééducateur ;
Dr Kébir (Tel secrétariat 02 32 29 31 19)

Unités 6 et 7, Médecin généraliste ;
Dr Doërr (Tel secrétariat 02 32 29 31 18)



HTP : Dr Dervin Médecin rééducateur
(Tel secrétariat 02 32 29 32 03)

Les différentes formes de prise en charge concernent :

Les patients lombalgiques chroniques (restauration fonctionnelle du rachis) et douloureux chroniques (fibromyalgiques). L'appareillage et les soins aux patients amputés. Les patients brûlés, ou porteurs de séquelles de brûlures. Les patients porteurs d'affections neurologiques y compris traumatisés crâniens et médullaires (une unité spécial est consacrée aux patients en éveil de coma). Les pathologies orthopédiques ou traumatologiques.

Des traitements spécifiques sont susceptibles d'être mis en oeuvre :

hypno analgésie, mésothérapie, infiltrations radioguidées, traitements de la spasticité, pompes à baclofène, toxine botulique.

D'autres traitements pourront vous être proposés par vos rééducateurs.

L'équipe pluridisciplinaire

Durant votre hospitalisation, une équipe multidisciplinaire s'occupera de vous ; Elle est composée de :

- D'infirmier(e)s et d'aide-soignant(e)s pour vos soins dans les unités
- De brancardiers, chargés de vos transferts et déplacements au sein du pavillon
- D'Agent de Service Hotelier qui vous accueilleront en salle à manger
- De kinésithérapeutes
- D'ergothérapeutes
- D'orthophonistes
- D'une psychomotricienne
- D'un professeur d'éducation sportive
- De psychologues cliniciennes et de neuropsychologues
- D'orthoprothésistes
- De secrétaires médicales
- De diététiciennes.



**Tout au long de votre séjour le service social
vous accompagnera**

- pour des démarches administratives ou la mise en place d'aide à domicile
- pour l'organisation de votre sortie
- Les assistantes sociales tiennent une permanence le mardi et le jeudi de 14h à 16h30 et reçoit aussi sur rendez-vous (tel 02 32 29 31 15)



**Le secrétariat d'accueil au niveau du hall central
est à votre disposition :**

- Pour les formalités et paiements concernant votre séjour
- Pour tous autres les renseignements pratiques

**Les Associations de bénévoles sont présentes
dans le pavillon :**

- ABF (Association des Brulés de France) : le 3^e jeudi après midi du mois en 4^e unité
- AFTC (Association Française des Traumatisés crâniens) : le 3^e mercredi du mois, en 1^e unité

Pavillon 2

Pôle

**Soins de suite spécialisés
de cardiologie, vasculaire
pneumologie, nutrition et
soins de suite polyvalents**



Dr Bussi Chef de Pôle
(Tel secrétariat : 02 32 29 31 38).
Mme C. Hourdier Cadre Supérieur de Santé
(Tel 02 32 29 31 20)

Présentation

Le pôle de soins de suite spécialisés de cardiologie, pneumologie, nutrition et soins de suite polyvalents accueille 160 patients en hospitalisation complète et dispose de 10 lits d'hospitalisation partielle sur l'unité 1. La complémentarité des disciplines permet à chaque patient de bénéficier des ressources médicales et paramédicales nécessaires à sa prise en charge.



Le Dr Bussi est le Médecin Chef de pôle
(Tel secrétariat : 02 32 29 31 38).



Mme C. Hourdier
est le Cadre supérieur de santé



Le secteur de soins de suite pneumologiques

Les unités de soins de suite pneumologiques accueillent des patients atteints de pathologies respiratoires diverses plus ou moins sévères, à tous les stades de la maladie y compris au stade palliatif, ainsi que des patients atteints du SIDA pour la prise en charge des complications pulmonaires et de la perte d'autonomie.

Les soins sont principalement orientés sur le traitement de l'insuffisance respiratoire chronique par une prise en charge multi professionnelle (kinésithérapie, ergothérapie, tabacologue, psychologue, diététicienne, éducatrice de santé) basée sur la réhabilitation respiratoire.

Cette prise en charge peut s'effectuer en hospitalisation complète ou à temps partiel en fonction de votre état de santé ou de votre éloignement géographique.

Unité 1 : hospitalisation à temps partiel.

Unité 4 : Dr Bussi, pneumologue, Chef de service.



Unité 10 : Dr Lababidi, Médecin spécialiste



Cadre de santé : ML. Dugeay 02.32.29.32.25

Secrétariat médical : 02.32.29.31.38

Le secteur de soins de suite polyvalents

Les unités de soins de suite polyvalents accueillent tout type de patient quel que soit l'âge au terme d'un séjour hospitalier pour une affection aiguë médicale ou chirurgicale. Le maintien ou le retour de l'autonomie constitue l'un des principaux objectifs de votre séjour et ne se limite pas à la kinésithérapie :

- poursuite des examens. - mise en place, adaptation et surveillance de traitements médicamenteux, prise en charge psychothérapeutique. - accompagnement dans tous les gestes de la vie quotidienne. - accompagnement médico-psycho social tout au long de l'hospitalisation afin de préparer votre devenir.



**Unité 8 : Dr Nakhal, médecin,
Chef de Service
des soins de suite polyvalents**



**Unité 3 : Dr Hervieu Bidault
Médecin responsable d'unité**



**Cadre de santé :
S. Audouard 02 32 29 31 06
Secrétariat médical : 02.32.29.31.24**

Le secteur des soins de suite de pathologie vasculaire.

Le service accueille des patients atteints de maladie vasculaire, artérielle, veineuse, ou lymphatique, éventuellement compliquée d'ulcères, avant ou après chirurgie. La prise en charge repose principalement sur des soins locaux, le réentraînement à la marche, des mesures hygiéno-diététiques, par une équipe pluridisciplinaire experte. L'hospitalisation est complète sur l'unité 2 ou à temps partiel sur l'unité 1.



Unité 2, Dr Duthois,
Médecin Vasculaire Cardiologue,
Chef de Service.

Dr Belkaid, Angiologue.



Cadre de santé :
N Tessier-Guillaume 02 32 29 32 24
Secrétariat médical : 02.32.29.31 29.

Le secteur de soins de suite à orientation cardiologique.

Unité 9, Dr Nakhal, Médecin Chef de service

Le service accueille des patients atteints de maladies coronariennes après revascularisation (pontages, dilatations, stents) ou non, à distance de l'intervention, d'insuffisance cardiaque et autres maladies cardiaques. La prise en charge repose principalement sur le suivi cardiologique, l'adaptation des traitements, le reconditionnement à l'effort dans la vie quotidienne, l'éducation ou l'information sur vos facteurs de risques et des mesures de prévention par une équipe pluridisciplinaire.

L'hospitalisation est complète sur l'unité 9 ou à temps partiel sur l'unité 1.



Unité 9 : Dr Lebrunet,
médecin responsable d'unité



Dr Levot
Médecin Cardiologue



Dr Guezzi
Médecin Cardiologue

Cadre de santé : N Tessier-Guillaume 02 32 29 32 24

Secrétariat médical : 02.32.29.31.78

Le secteur de nutrition

Le service accueille des patients en surpoids avec pour objectifs principaux l'éducation nutritionnelle et la réadaptation physique. La prise en charge, pluridisciplinaire peut requérir l'intervention des médecins des autres disciplines.

Ce secteur accueille également des patients diabétiques, des soins de suite de chirurgie digestive mais aussi des patients souffrant d'addiction à l'alcool pour poursuite du sevrage, ou prise en compte d'une complication : dénutrition, polynévrite des membres inférieurs, cirrhoses décompensées, pancréatites aiguës ou chroniques. Ce secteur prend également un groupe d'enfants et adolescents âgés de 10 à 15 ans, chaque mercredi pendant 10 séances pour les aider à lutter contre le surpoids.

L'hospitalisation de semaine est réservée au patient en surpoids et autonome qui rentre à domicile chaque fin de semaine.



Unités 6 et 7 : Dr Doublet Lamour,
Médecin endocrinologue,
Chef de Service



Dr Esprit-Wurtz,
médecin
responsable d'unité



Cadre de santé :
V. Martin: 02 32 29 32 26
Secrétariat médical : 02.32.29.31.28

**Le pavillon 2 dispose d'un plateau technique
à la disposition de tous les patients :**

- Le service de radiologie • Le laboratoire d'analyse.

Pour les explorations cardiaques et respiratoires :

- Échographie cardiaque • Test d'effort sur ergocycle ou sur tapis de marche • Holter tensionnel ou rythmique • Doppler artériel ou veineux • Oxymétrie transcutanée (TCPO2) • Pléthysmographie • Fibroscopie bronchique • Polygraphie ventilatoire pendant le sommeil • Consultation d'aide au sevrage tabagique

Pour les explorations ORL :

- Consultation ORL • Fibroscopie • Audiogramme



**Durant
votre
hospitalisation,
vous serez
pris en charge
par une équipe
multidiscipli-
naire
composée :**

- D'infirmières, d'aide-soignantes pour tous vos soins dans les unités. Ces équipes sont sous la responsabilité de cadre de santé que vous pouvez solliciter pour plus d'informations ou soucis particuliers durant votre séjour.
- D'agents hospitaliers chargés de vos repas et de l'entretien de votre environnement • De brancardiers chargés de vous accompagner dans vos déplacements au sein du pavillon.

Selon votre projet thérapeutique, d'autres professionnels interviendront :



- Kinésithérapeute • Ergothérapeute • Orthophoniste
- Psychologue et neuropsychologue • Diététicienne

Tout au long de votre séjour le service social vous accompagnera

- pour des démarches administratives ou de demande d'aide à domicile • pour l'organisation de votre sortie ... • L'assistante sociale tient une permanence et reçoit aussi sur rendez-vous (tel 02 32 29 31 21)



Le secrétariat d'accueil est à votre disposition :

- Pour les formalités et paiements concernant votre séjour • Pour tout autre renseignement pratique. Vous trouverez aussi au niveau du hall central, des distributeurs de boissons.

Les associations sont présentes dans le pavillon :

Les bénévoles des associations VMEH, Aumônerie visitent les personnes qui le souhaitent. L'association « Le Sentier » propose des livres lors d'un passage en chambre.

L'association Alzheimer 27 tient une permanence le 3^{ème} mardi de chaque mois de 16h à 18h.





Pavillon 3

Pôle Gériatrie, Oncologie, Soins Palliatifs



Dr Loie Chef de Service Gériatrie
(Tel secrétariat : 02 32 29 31 39)

Dr Selini Chef de Service
Oncologie et Soins Palliatifs
(Tel secrétariat : 02 32 29 31 26)

Mme Paupy Cadre Supérieur de Santé
(Tel 02 32 29 31 30)

Présentation

Le pôle de soins de suite Gériatrie, Oncologie, Soins Palliatifs accueille sur ses 102 lits des personnes arrivant des services de courts séjours, d'EHPAD ou du domicile. Il s'inscrit dans la filière locale et régionale.



Unité 3 et 7
Dr Loie Médecin Chef de Service
(Tel secrétariat 02 32 29 31 39)



Unité 2
Dr Sélini Médecin Chef de Service
(Tel secrétariat 02 32 29 31 26)



Unité 6, médecin ;
Dr Bouvet
(Tel secrétariat :
02 32 29 31 63)



Unité 3 médecin ;
Dr Delescluse
(Tel secrétariat :
02 32 29 31 39)

Le secteur soins de suite Gériatrique et Unité cognitivo-comportementale.

Les unités de soins suite gériatrique accueillent les personnes âgées de plus de 75 ans souffrant d'affections multiples.

Dans une continuité de soins, ce secteur assure la rééducation et la réadaptation en s'appuyant sur un projet thérapeutique prenant en compte le degré d'autonomie, les capacités cognitives et l'environnement du patient. L'unité cognitivo-comportementale est un lieu sécurisé.

Elle a pour mission de recevoir des patients atteints de troubles cognitifs : maladie d'Alzheimer et apparentées.

Elle accueille pour une prise en charge spécifique, des patients qui présentent à un moment donné, une aggravation des troubles du comportement.



Le secteur soins suite Oncologie et Soins Palliatifs.

En unité de soins palliatifs, les soins sont prodigués dans le cadre de maladies graves, évolutives, voire terminales, dans le souci de soulager les douleurs physiques, les souffrances psychologiques tout en garantissant la dignité des patients.

L'équipe pluri disciplinaire prend en compte le contexte social, le respect des croyances et des convictions. Elle accompagne, soutient le patient et ses proches tout au long de son hospitalisation.

L'unité de soins suite oncologiques travaille en lien avec les services de cancérologie de la région et les partenaires extérieurs. Elle assure le suivi et la surveillance médicale des patients en chimiothérapie et en radiothérapie.

Elle met en place des moyens de lutte contre la douleur et de rééducation afin de permettre une amélioration de la qualité de vie. Elle soutient le patient dans son cheminement psychologique et accompagne son entourage.



**Durant votre hospitalisation, vous serez pris en charge
par une équipe multidisciplinaire composée :**

- D'infirmières, d'aide-soignantes et d'aides médico-psychologiques pour tous vos soins dans les unités.

Ces équipes sont sous la responsabilité de cadre de santé que vous pouvez solliciter pour plus d'informations ou soucis particuliers durant votre séjour.



Me Blévin
cadre de santé
unités 1 ; 2 ; 4
(tel 02 32 29 32 35)



Mme Paupy
Cadre
Supérieur de Santé
(Tel 02 32 29 31 30)



Me Robyns
cadre de santé
unités 3 ; 6 ; 7
(tel 02 32 29 32 36)

- D'Agents de Service Hôtelier chargées de vos repas et de l'entretien de votre environnement
- De brancardiers chargés de vous accompagner dans vos déplacements au sein du pavillon
- D'une animatrice qui propose des activités collectives ou des temps individuels en chambre.

**Selon votre projet thérapeutique, d'autres professionnels
interviendront :**

- Kinésithérapeute • Ergothérapeute • Orthophoniste • Psychologue
et neuropsychologue • Diététicienne • Socio-esthéticienne

**Tout au long de votre séjour le service social
vous accompagnera**



- pour des démarches administratives ou la mise en place d'aide à domicile
- pour l'organisation de votre sortie.
- L'assistante sociale tient une permanence le lundi de 14h à 16h30 et reçoit aussi sur rendez-vous (tel 02 32 29 31 31)

**Le secrétariat d'accueil au niveau du hall central
est à votre disposition :**

- Pour les formalités et paiements concernant votre séjour
 - Pour tous autres les renseignements pratiques
- Vous trouverez aussi au niveau du hall central, des distributeurs de boissons et l'accès direct au jardin.

Les associations sont présentes dans le pavillon :

Les bénévoles des associations ASP 27, VMEH, Aumônerie visitent les personnes qui le souhaitent.

L'association « Le Sentier » propose des livres lors d'un passage en chambre.

L'association Alzheimer 27 tient une permanence le 3^{ème} mardi de chaque mois de 16h à 18h, à la maison des usagers (RDC du pavillon 3).

Autres prestations

Plateau technique diversifié

Laboratoires

- > Analyses médicales
- > Explorations fonctionnelles respiratoires
- > Explorations Cardio-Vasculaires (Echo Doppler Veineux, artériels et cardiaques Holter - Echo cardiographie)
- > Analyse urodynamique
- > Électromyographie

Équipements

- > Parcours de marche
- > Plateau d'obstacles
- > Atelier fabrication d'orthèses et prothèses
- > Simulateur de conduite
- > Appartement thérapeutique
- > Isocinétisme
- > Balnéothérapie
- > Cuisine thérapeutique
- > Radio conventionnelle
- > Pharmacie
- > Jardin thérapeutique

Équipe multidisciplinaire

- > Médecins spécialistes
- > Médecins généralistes
- > Médecins vacataires (Neurologue - Rhumatologue - Oto-Rhino-Laryngologiste - Ophtalmologiste - Écho-doppleriste - Radiologue - Psychiatre)
- > Équipes paramédicales (cadres infirmiers, infirmiers, aide soignants, kinésithérapeutes, psychomotriciens, éducateurs sportifs, neuro-psychologues, diététiciennes, pédicures, podologues, podo-orthésistes, ortho-prothésistes, ergothérapeutes, orthophonistes, psychologues, assistantes sociales, animatrice).

Chambres particulières

Centre d'animation

Wi-fi, téléphone et téléviseur sur demande, bibliothèque, jeux, kiosque, bar, mini golf, salon de coiffure.

Chambres visiteurs



Hospitalisation



Hospitalisation complète

Cardiologie – angiologie

- > Traitement médical des affections cardio-vasculaires
- > Surveillance pré et post opératoire cardiaque
- > Réadaptation coronarienne
- > Artériopathie

Nutrition – Diabétologie

Endocrinologie – Alcoologie

Suites de chirurgie digestive

- > Obésité
- > Diabète
- > Troubles métaboliques lipidiques et de l'acide urique
- > Réalimentation entérale et parentérale
- > Maladie et suite opératoire digestive

Pneumologie

- > Toutes affections pulmonaires aiguës ou chroniques
- > Oncologie thoracique
- > Assistance ventilatoire.

Soins de suite d'oncologie

- > Toutes affections cancéreuses

Soins palliatifs

Gériatrie

- > Prise en charge des personnes de plus de 75 ans
- > Affections de type neurologique
- > Traumatologie
- > Géro-psycho-geriatrie
- > Polypathologies
- > Unité cognito-comportementale

Soins de suite polyvalents

Affections polypathologiques chroniques ou aiguës.

Rééducation et réadaptation fonctionnelles

- > Traumatologie > Orthopédie
- > Neurologie
- > Rhumatologie
- > Séquelles précoces et tardives de brûlures
- > Pôle Handicap > Appareillage
- > Lombalgies chroniques
- > Lits d'éveil

Hospitalisation à temps partiel

Rééducation et réadaptation fonctionnelles

Prise en charge des patients en situation de handicap ou présentant des pathologies réclamant plusieurs intervenants ou matériels techniques particuliers.

Nutrition

Prise en charge de l'obésité pour prévenir les complications de celles-ci.
Prise en charge, les mercredis, des enfants et adolescents en surpoids.

Réadaptation cardiaque

Prise en charge des patients après accident cardiaque.

Pathologie vasculaire

Prise en charge des patients atteints d'artérite ou de maladie veineuse souvent porteur d'ulcères rebelles.

Gériatrie

Prise en charge des patients âgés, fragiles, polypathologiques, consultations mémoire.

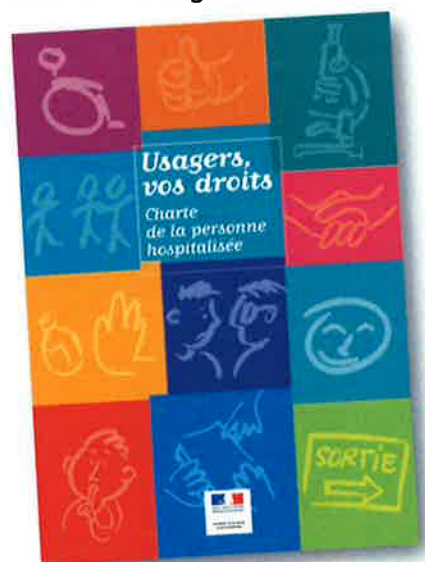
Réhabilitation respiratoire

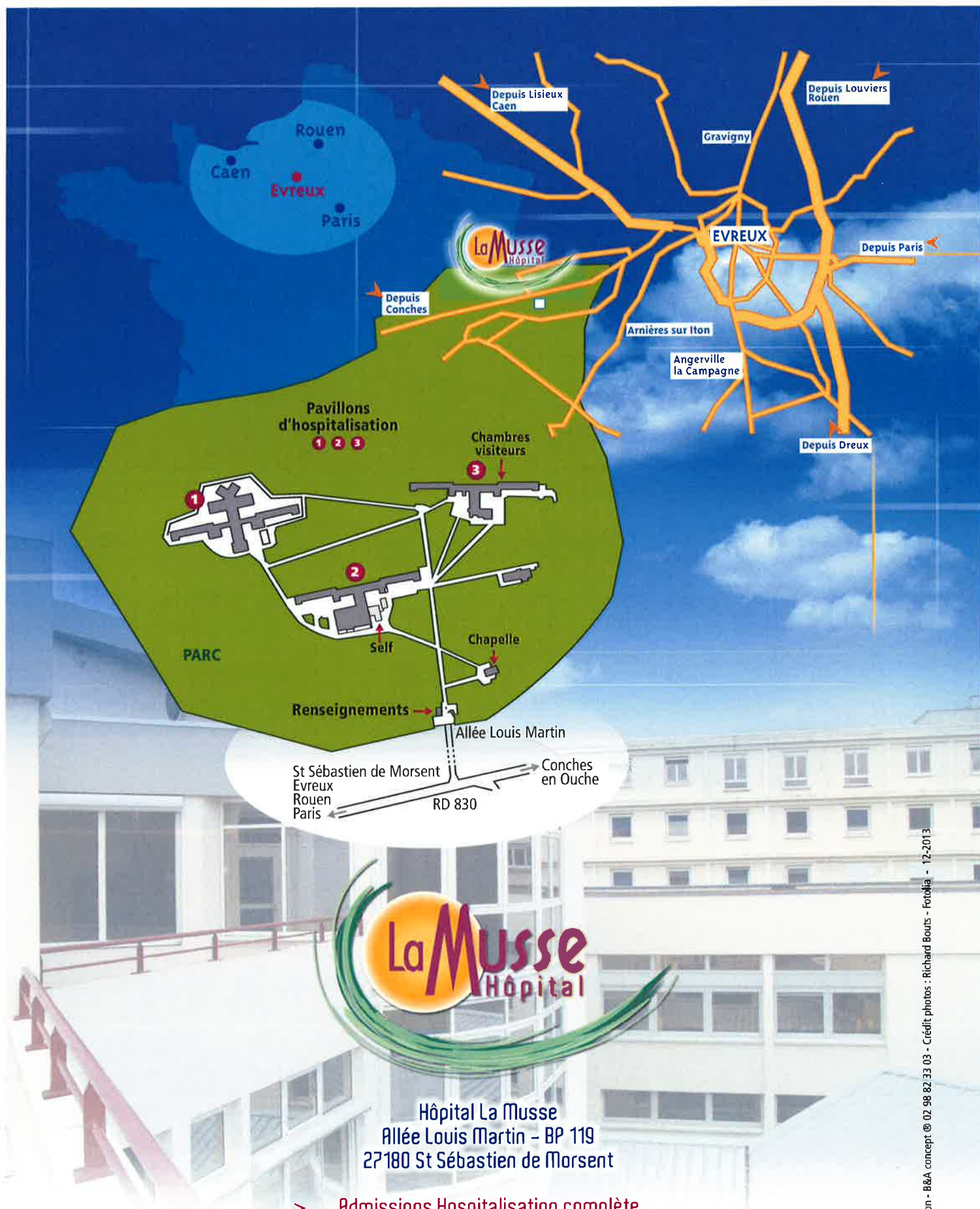
Prise en charge des insuffisants respiratoires chroniques, handicapés par le déconditionnement ou menacés de l'être.

Charte de la personne hospitalisée

Principes généraux

- 1** Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.
- 2** Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.
- 3** L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.
- 4** Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.
- 5** Un consentement spécifique est prévu pour certains actes notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.
- 6** Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.
- 7** La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, à tout moment quitter l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.
- 8** La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.
- 9** Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.
- 10** La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.
- 11** La personne hospitalisée peut exprimer ses observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.





> **Admissions Hospitalisation complète**
Tél. 02 32 29 30 15 ou 02 32 29 30 16
Fax. 02 32 29 31 98

> **Admissions Hospitalisation à temps partiel**
Tél. 02 32 29 32 03 ou 02 32 29 31 25

Établissement de Santé Privé à but non lucratif d'intérêt collectif.